

Sommaire

1. Définition du risque inondation
2. Caractéristiques du risque inondation
 - a) La rivière Dore
 - b) Réseau hydrographique dans le Puy-de-Dôme
 - c) Les crues historiques
3. Les mesures prises dans le département par l'Etat
La prévision des crues
4. Les mesures préconisées auprès des collectivités et des particuliers
 - a) La cartographie du risque inondation
 - b) Arrêtés de catastrophes naturelles
5. Les mesures de prévention et de sauvegarde
 - a) L'alerte
 - b) Que faire en cas d'inondation ?
 - c) Les mesures de gestion de crise
6. Références bibliographiques

1. Définition du risque inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone pouvant être habitée ou non. Les flots peuvent avoir des hauteurs et des vitesses très variables. Ce phénomène peut être dû à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoqué soit par des pluies importantes et durables pouvant être aggravées à la sortie de l'hiver par la fonte des neiges, soit à des phénomènes pluvieux, brefs, soudains et très intenses (orages).

Il existe plusieurs types d'inondations

- Les inondations de plaines
- Les inondations torrentielles
- Les ruissellements urbains

2. Caractéristiques du risque inondation

a) La rivière DORE

La **Dore** est une rivière longue d'environ 134 km et est l'un des trois principaux affluents de l'**Allier** (avec la **Sioule** et l'**Alagnon**), dont le bassin est situé, pour sa majeure partie, dans le département du **Puy-de-Dôme**. Elle y prend sa source et se jette sur la rive droite de l'**Allier** quelques centaines de mètres avant la frontière du département du même nom.

Sa vallée sépare les monts du **Forez**, à l'est, et les monts du **Livradois**, à l'ouest. Sa source officielle se trouve sur le territoire de **Saint-Bonnet-le-Bourg**, au lieu-dit « Bois de Berny », à une altitude de 1065 m. Elle est d'abord appelée *ruisseau de Berny* puis *ruisseau d'Aubianges* avant de prendre son nom définitif à son arrivée sur le territoire de **Doranges**. Sa pente moyenne est de six pour mille.

Elle traverse **Ambert** à l'écart de son bourg et **Courpière** juste en dehors de son centre historique, et passe de plus à proximité immédiate de **Sauviat**, **Néronde**, **Peschadoires**, **Thiers**, **Noalhat**, **Dorat** et **Puy-Guillaume**. Son confluent avec l'**Allier** se trouve à la hauteur de **Ris** en amont de **Saint-Yorre** (près de **Vichy**) et en aval de **Puy-Guillaume**. Ses principaux affluents sont:

- la **Dolore** (rive gauche)
- la **Faye** (rive droite)
- le **Miodet** (rive gauche)
- le **Couzon** (rive droite)
- la **Durolle** (rive droite)
- la **Credogne** (rive droite)

La commune d'ORLEAT est classée en zone 5 d'intensité forte, dus aux crues de la Dore (aléa inondaton de plaine)

b) Réseau hydrographique dans le Puy-de-Dôme de la Dore

Le département du Puy-de-Dôme ayant un réseau hydrographique important, toutes les communes pourraient apparaître comme soumises à l'aléa inondation avec intensité plus ou moins importante. Cependant, seules les zones où les vulnaréibilités significatives ont dans l'immédiat été retenues dans le recensement final.

* Voir carte DDRM 2004 (documents 7,8 et 9, pages 29,30 et 31)

Les principaux secteurs concernés sont (cf. cartes Aléa Inondation de plaine et torrentielle)

- pour les inondations de plaine : l'Allier, la Dore dans sa partie aval et la Sioule
- pour les inondations torrentielles : la Dore dans sa partie amont, les Couzes (Pavin, Chambon), la Durole, la Dordogne,...

c) Les crues historiques de la Dore

Episode de crues	Echelle de Pont-de-Dore	Station de Dorat	Observations
Mai 1790	4.24		Plus forte crue recensée
Octobre 1846	3.54		
25 septembre 1866	3.04		
16 octobre 1907	2.30		
25 octobre 1943	2.90		Crue de référence centennale
3 août 1968	2.40		
13 mars 1988	2.40		
11 juin 1992	1.60	2.43	
5 mai 2001		3.48	
2 décembre 2003	2.00	3.88	Crue de référence trentennale
17 avril 2005		3.84	

Source : DREAL – Service de Prévision des Crues

3. Les mesures prises dans le département par l'Etat

- Repérage des zones avec enjeux soumises à l'aléa : études PPRI
- Interdiction de construire dans les zones les plus exposées
- Alerte : en cas de danger, le Préfet prévient les maires, les forces de l'ordre et les services de secours qui transmettent les consignes nécessaires aux populations et prennent les mesures de protection immédiate.
- Elaboration et, si besoin est, mise en œuvre de plans de secours spécialisés (Alerte Météo et annonce de crue, plan hébergement...)
- Contrôle des mesures d'information et de protection définies dans le cahier des charges imposé aux exploitants de camping à risques
- Information de la population (DDRM, Porté à connaissance)



La surveillance de la montée des eaux la Dore

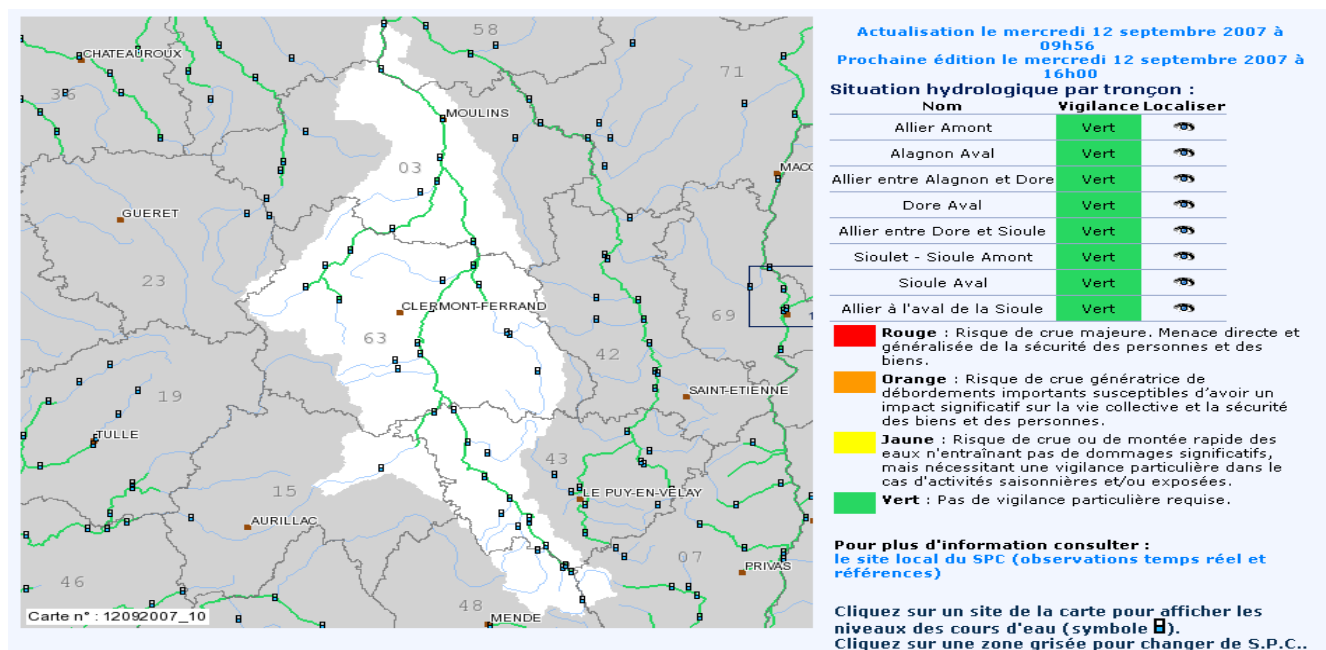
La Dore bénéficie d'une surveillance par le Service de Prévision des Crues basé à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Ce service a pour mission d'assurer la vigilance et la prévision des crues sur le périmètre réglementaire, ce qui consiste à surveiller l'écoulement de la rivière, et en partie à suivre les prévisions météorologiques. Le service de prévision des crues fournit les données relatives aux crues dans le cadre des dispositifs de gestion de crise mises en place par le préfet.

Les informations sur les crues sont diffusées par ce service sur le site internet national VIGICRUES <http://vigicrues.ecologie.gouv.fr/>,

et sur le site local INFOCRUES sur le site internet de la DDT du Puy-de-Dôme http://www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=306 .

Depuis juillet 2006, à l'instar de la vigilance météorologique, une vigilance crue a été mise en place. Ainsi, deux fois par jour, une carte de vigilance est émise (accessible sur le site internet) :

**Exemple : Mesures des hauteurs d'eau et des débits à Giroux Faye et Dorat*



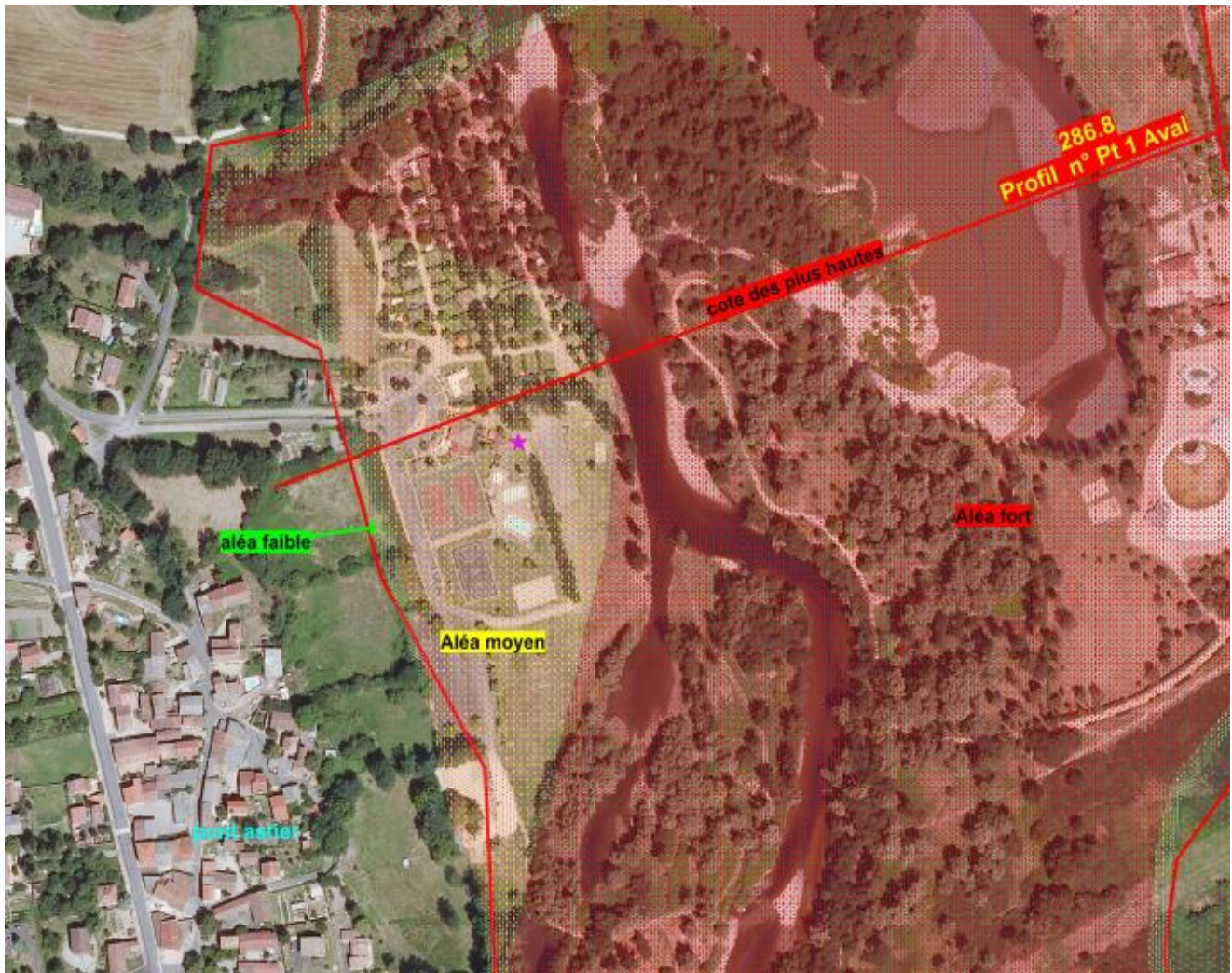
L'intervention du SPC Allier est réglementé au travers du RIC (Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues, disponible sur le site de la DREAL à la rubrique SPC). Ce règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues explique le fonctionnement du SPC et apporte des informations sur le bassin versant couvert au travers de sa mission.

4. Les mesures préconisées auprès des collectivités et particuliers

- Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) avec les services de l'Etat
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Entretien et/ou aménagement des cours d'eau : nettoyage des berges, enlèvement des bois morts, curage etc...
- Information régulière de la population (exposition, pose et entretien des repères de crues, échelles)

a) La cartographie du risque inondation

Les limites de la zone inondable



Source : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) : Prévention des crues

b) Arrêtés de catastrophes naturelles

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	09/06/1992	12/06/1992	04/02/1993	27/02/1993
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	05/12/2003	12/12/2003	13/12/2003

5. Les mesures de prévention et de sauvegarde

a) L'alerte

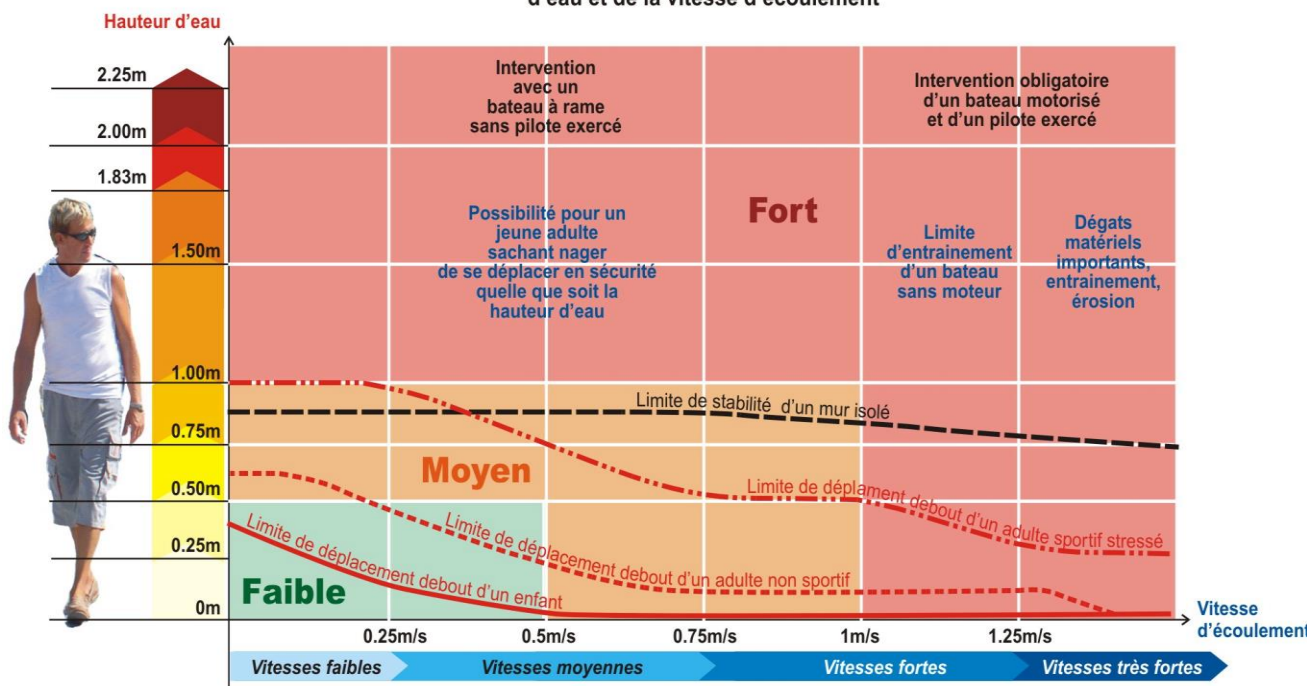
L'information sur l'évolution des risques est donnée par le Préfet en fonction des prévisions à 2 jours du service d'annonce des crues. Le maire, la gendarmerie ou les pompiers sont informés.

Deux niveaux d'alerte de la population sont prévus :

- l'alerte donnée par la préfecture et diffusée par la sirène
- l'alerte donnée par la commune et diffusée par haut-parleur ou par l'équipe municipale

b) Que faire en cas d'inondation ?

Possibilités de déplacement des personnes en fonction de la hauteur d'eau et de la vitesse d'écoulement



En cas d'inondation importante, sans rupture de levée, votre quotidien pourra être perturbé par : un dysfonctionnement des réseaux d'eau, gaz, téléphone et électricité, des voies, routes coupées et services de proximité perturbés...

AVANT	PENDANT	APRES
<p>S'informer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur son contrat d'assurance (prise en compte des frais d'assèchement, nettoyage ...) <p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les meubles, objets, matières, produits à mettre au sec • La coupure de l'électricité et du gaz, penser à la localisation du disjoncteur électrique et de tous robinets d'arrêt qui devront être fermés en cas d'urgence (circuits d'eau, gaz, fuel ...) • L'obturation des entrées d'eau possibles (portes, soupiroux, événements) • L'amarrage des cuves et de tous « flottants » • Les véhicules à garer • Faites des réserves d'eau et d'alimentations • Les moyens d'évacuation <p>Réalisez une liste d'affaires personnelles utiles en cas d'évacuation : papiers d'identité, livret médical, cartes bancaires, chéquiers, médicaments</p>	<p>S'informer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la montée des eaux auprès du service de Prévision des Crues, de la mairie, des médias (écoutez la radio) <p>Dès l'alerte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coupez le courant électrique et les circuits de gaz, fuel, ... • Allez sur les points hauts (étage) <p>N'évacuez :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que si vous êtes forcés ou si vous recevez l'ordre des autorités. 	<p>Agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aérez votre habitation, désinfecter à l'eau de javel. • Dès que l'habitation est sèche, rétablissez le courant électrique et le chauffage modérément afin d'éviter les dilatations. • Ne vous engagez pas sur une aire inondée. • Pensez à faire l'inventaire de vos dégâts avec prise de photos argentiques pour l'assurance • Prenez contact avec la mairie pour établir le dossier de catastrophe naturelle.

Les réflexes qui sauvent :



Fermez les portes et les aérations

Coupez l'électricité et le gaz

Montez dans les étages

Écoutez la radio pour connaître les consignes

Ne téléphonez pas, libérez la ligne pour les secours

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

6. Références bibliographiques

- Dossier Départemental des Risques Majeurs 2004
- Plan de Prévention des Risques Inondations
- Atlas des zones inondables de la Dore de l'aval de Courpière à sa confluence avec l'Allier (laboratoire des Ponts et Chaussées 2004)
- Un Atlas Régional des Zones inondables est en cours de réalisation sur l'Allier, la Dore et la Sioule.
- Les caractéristiques hydrologiques de la Dore sont tirées de la Banque Nationale de Données pour l'hydrométrie et l'Hydrologie produite par la DIREN Centre / Bassin Loire Bretagne